

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce 15 juin 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 15 juin 2022, à 19 h 30 à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Fernand Major	Authier-Nord	
		Marcel Roy	Chazel	
		Daniel Céleste	Clermont	
		Michel Cliche	Clerval	
		Jacques Ricard	Duparquet	
		Alain Grégoire	Dupuy	
		Serge Marquis	Gallichan	
		Mmes	Fanny D.-Rossier	La Reine
			Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal	
	Mme	Véronique Aubin	Palmarolle	
	M.	Pierre Godbout	Poularies	
	Mmes	Rachel Alarie	Roquemaure	
Diane Provost		St-Lambert		

MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé
	Rémi Morin	Ste-Hélène
	Michaël Otis	Taschereau
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles

Directeur général	M.	Normand Lagrange
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel

Absents :	MM.	Marcel Cloutier	Authier
		Yves Dubé	La Sarre
		François Cloutier	Rapide-Danseur
	Mme	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2022;
4. Ratification du procès-verbal du 4 mai 2022;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;

7. Informations;
8. Administration générale;
9. Développement
10. Matières résiduelles
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-113

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

22-114

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Marcel Roy et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 18 mai 2022.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

22-115

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 4 mai 2022.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

19 mai : C.A de la CPAT

25 et 26 mai : Assemblée des MRC de la FQM à Québec

1 juin : Rencontre avec Vidéotron pour faire le suivi de l'analyse des foyers orphelins

- 2 et 3 juin : Formation FQM - Les rôles et responsabilités des élus.es + La nécessité d'un travail d'équipe Maire-DG avec Me François Bouchard
- 13 juin : Comité logement annonce de l'arrivée d'une vingtaine d'infirmière. Démarches pour créer une liste des logements disponibles. Rencontres aux deux semaines afin d'assurer un suivi serré de ce dossier.
- 14 juin: Comité régional d'urgence sanitaire lié à la COVID-19

INFORMATIONS

- Prochain conseil d'administration – 28 septembre 2022
- CPAT en bref – mai 2022
- Ministère de la Sécurité publique – Annonce du déploiement de la tournée en sécurité incendie auprès des élus municipaux
- Ministère des Affaires municipale et de l'Habitation – Prolongation de deux ans de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022
- Invitations du 29 juin :
 - Maires, mairesses et d.g. – Lancement de la saison touristique BIT;
 - Maires, mairesses et d.g. – Rencontre représentants Hydro-Québec

Les inscriptions pour les deux événements devront être faites d'ici le 23 juin

- Concours saveurs locales – Du 13 juin au 23 septembre 2022
- Projet de règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Commentaires déposés par la MRC d'Abitibi-Ouest
- Recyc-Québec :
 - Système modernisé de collecte sélective au Québec – Différences prévues par rapport au régime actuel
 - Système modernisé de collecte sélective au Québec – Comment s'y préparer

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Refinancement d'un emprunt - Bâtiment administratif

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 837 300 \$ qui sera réalisé le 22 juin 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunts #	Pour un montant de \$
05-2015	834 400 \$
07-2015	361 900 \$

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE

conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 05-2015 et 07-2015, la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

22-116

EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 22 juin 2022;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 juin et le 22 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, greffier-trésorier;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

ÉCHÉANCES	MONTANTS	TAUX
2023.	69 400 \$	3 85 %
2024.	72 300 \$	4,15 %
2025.	75 200 \$	4,30 %
2026.	78 300 \$	4,45 %
2027.	542 100 \$	
2027.	460 500 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 05-2015 et 07-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Soumissions pour l'émission de billets – Refinancement bâtiment administratif

ATTENDU QUE

la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement

municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 juin 2022, au montant de 837 300 \$;

ATTENDU QU'

à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

69 400 \$	3,85000 %	2023
72 300 \$	4,15000 %	2024
75 200 \$	4,30000 %	2025
78 300 \$	4,45000 %	2026
542 100 \$	4,60000 %	2027

Prix : 98,50100

Coût réel : 4,93883 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

69 400 \$	5,14000 %	2023
72 300 \$	5,14000 %	2024
75 200 \$	5,14000 %	2025
78 300 \$	5,14000 %	2026
542 100 \$	5,14000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,14000 %

3 -CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

69 400 \$	5,31000 %	2023
72 300 \$	5,31000 %	2024
75 200 \$	5,31000 %	2025
78 300 \$	5,31000 %	2026
542 100 \$	5,31000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,31000 %

ATTENDU QUE

le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

22-117

EN CONSÉQUENCE,

proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- **QUE** la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 22 juin 2022 au montant de 837 300 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 05-2015 et 07-2015. Ces billets sont émis au prix de 98,50100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Ministre de la Culture et des Communications – Programme d’aide aux initiatives de partenariat – 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023- Amendement de la résolution 22-72

22-118

Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de modifier la résolution 22-72 du conseil d’administration de la MRC d’Abitibi-Ouest en y ajouter le paragraphe suivant :

- **D’UTILISER** l’enveloppe du Fonds régions et ruralité pour la contribution de la MRC d’Abitibi-Ouest;

DÉVELOPPEMENT

Accès entreprise Québec – Mise à jour du Plan d’intervention et d’affectation des ressources (PIAR)

22-119

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d’adopter la mise à jour du Plan d’intervention et d’affectation des ressources (PIAR) ainsi que son dépôt au ministre de l’Économie et de l’Innovation dans le cadre de la convention d’aide financière d’Accès entreprise Québec (AEQ).

Programme Futurpreneur – Adhésion

ATTENDU QUE dans le cadre de sa mission à but non lucratif, Futurpreneur élabore des programmes visant à soutenir les jeunes entrepreneurs, tels que des programmes de financement de démarrage pour les nouvelles entreprises, à mettre les jeunes entrepreneurs en contact avec des mentors professionnels et à contribuer à l’élaboration des plans d’affaires et des flux de trésorerie;

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest souhaite ajouter les programmes de Futurpreneur à son offre de service destinée aux futurs entrepreneurs;

22-120

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d’autoriser monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC d’Abitibi-Ouest l’accord relatif aux services des programmes de Futurpreneur Canada, ainsi que tout document pouvant donner effet au présent accord.

Programme d’art mural (PAM) - Décision

22-121

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu de reprendre et d’adopter la recommandation du comité de sélection pour le projet PAM-001, présenté dans le cadre des *Projets d’art mural de la MRC d’Abitibi-Ouest*.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Entente de partenariat Développement culturel - MRC/Ville de La Sarre 2022-2023

22-122

Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu:

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'Entente de partenariat Développement culturel avec la Ville de La Sarre, couvrant la période du 15 juin 2022 au 31 mars 2024 pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Ministère de la Culture et des Communications – Entente sectorielle

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat en mars 2022;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée à réaliser le Plan d'action dans le respect du programme;

ATTENDU QUE l'objectif 12 de ce Plan d'action consiste à participer à la mise en place et à réaliser une entente sectorielle Abitibi-Témiscamingue pour des actions concertées en patrimoine, culture et éducation et organismes culturels régionaux;

22-123

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général et greffier-trésorier à signer l'Entente sectorielle en culture, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, conditionnellement à ce que les 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue soit signataire de ladite Entente.

Demande d'aide financière – Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) compte 10 parcs industriels sur son territoire;

ATTENDU QUE MRCAO souhaite amorcer une stratégie de déploiement de la fonction industrielle sur son territoire qui permettra d'offrir une réponse optimale aux demandes immobilières, tout en renforçant la structure économique globale de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE cette initiative vise à retenir les entreprises en croissance et à être disposé à en accueillir de nouvelles;

ATTENDU QUE le *Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet Soutien aux activités et aux projets structurant* du ministère de l'Économie et de l'Innovation peut soutenir de telles initiatives;

22-124

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du *Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence – Volet Soutien aux activités et aux projets structurants* afin de soutenir une démarche visant l'élaboration d'une stratégie de déploiement de la fonction industrielle sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Prolongation d'entente – Table métal Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE Table métal Abitibi-Ouest est une association de plusieurs entreprises qui ont pour but de trouver des solutions aux problématiques de main d'œuvre et de faire la promotion des métiers de la fabrication métallurgique;

ATTENDU QUE l'organisme a dû mettre sur pause ses activités, faute de ressources humaines;

ATTENDU QUE la Société d'aide au développement des collectivités d'Abitibi-Ouest (SADC) est l'organisme fiduciaire de Table métal Abitibi-Ouest;

22-125

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de prolonger au 31 mars 2023 l'échéance du protocole d'entente conclu avec Table métal Abitibi-Ouest.

Entente CLD Rouyn-Noranda – Enveloppe AEQ

ATTENDU QUE le Centre local de développement (CLD) Rouyn-Noranda offre des services spécialisés se rapportant à l'attractivité ou au recrutement de la main-d'œuvre immigrante;

ATTENDU QUE ces services de recrutement sont dispensés aux autres MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, sur facturation;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest désire permettre aux entreprises de son territoire de bénéficier des services d'accompagnement en matière d'attraction et de recrutement, via le CLD Rouyn-Noranda, et qu'une banque d'heures est réservée à ces fins;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite être représentée lors de la mission Objectifs Québec, et s'engage à assumer le quart des frais d'adhésion annuelle pour l'édition 2022 s'élevant à 2 500 \$;

22-126

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **D'ENTÉRINER** le protocole d'entente avec le Centre Local de développement Rouyn-Noranda concernant les services de recrutement;

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange à signer ladite entente;
- **D'UTILISER** l'enveloppe Accès Entreprise Québec à cet effet.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 et Rapport annuel 2021

22-127

Proposé par madame Rachel Alarie, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'approuver le Rapport annuel 2021 et le Suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Projet du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 – Rapport de consultation publique

22-128

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et résolu d'approuver le «Rapport de consultation publique sur le projet du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030».

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Projet de règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles – ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec procède actuellement à la mise en œuvre de sa Stratégie de valorisation de la matière organique (2020);

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévoit une augmentation substantielle des redevances, les faisant passer de 24.32 \$/tonne métrique à 30.00 \$/tonne métrique dès 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4a) du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles prévoit une augmentation de 2.00 \$/année en lieu et place d'une indexation annuelle liée à l'indice des prix de consommation, soit environ 2% depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est en processus d'adoption du PGMR 2023-2030 et qu'un des principaux objectifs est d'introduire la récupération des matières organiques par la mise en place d'une plateforme de compostage en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette installation par la MRC d'Abitibi-Ouest rencontre les échéanciers autorisés par les programmes d'aide du MELCC;

CONSIDÉRANT QUE l'imposition de l'augmentation des redevances pénalise financièrement la MRC d'Abitibi-Ouest et ses municipalités locales sur le volume de matières résiduelles destiné au traitement des matières organiques, dont le traitement est prévu en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest sur l'échiquier de la province de Québec nous positionne loin des grands centres, et que, de ce fait, les alternatives pour l'enfouissement, le recyclage et la valorisation sont non compétitives voire inexistantes, et pénalisent financièrement la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest se situe au 4^e quintile de l'indice de vitalité économique, ce qui en fait une MRC dévitalisée;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport du Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE), les MRC qui affichent un indice de vitalité économique plus faible sont caractérisées par des coûts d'élimination généralement plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs fondamentaux de la Loi sur la qualité de l'environnement sont la protection, l'amélioration, la restauration, la mise en valeur et la gestion de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt du gouvernement de donner les outils aux municipalités afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles (organiques et recyclables);

22-129

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Roger Lévesque et résolu :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest soit exempte de la hausse à 30.00 \$/tonne métrique prévue à l'article 3 du projet de règlement modifiant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2023;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest bénéficie d'une exemption de la hausse de 2.00\$/tonne métrique pour les années 2024, 2025 et 2026, soit jusqu'à la mise en place de la plateforme de compostage;
- **QUE** le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* soit revu afin d'intégrer des critères autres que celui de la performance, à savoir :
 - La vitalité économique des MRC et des municipalités qui les composent;
 - La disponibilité et la compétitivité des solutions de recyclages et de valorisation.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage – Cadre normatif pour la phase IV

Madame Micheline Trudel explique l'avancement de la demande d'aide financière au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la future plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest. Le cadre normatif du programme, en vigueur depuis avril 2022, est maintenant scindé en 2 volets.

Volet 1 : Mise en place ou agrandissement d'installations de traitement de la matière organique

Parmi les pièces justificatives à fournir, des prévisions budgétaires comprenant l'évaluation des frais d'exploitation annuels et des sources de revenus annuels pour les vingt premières années suivant la mise en exploitation doivent être fournies.

Afin de répondre à cette obligation, la collaboration des municipalités est nécessaire afin de confirmer 2 éléments au MELCC :

- L'accès à la matière organique : provenance et quantité;
- La disposition des extrants (compost) : vente et remise à la municipalité pour ses besoins ou distribution aux citoyens.

À l'égard du deuxième élément, la stratégie fiscale impacte sur la récupération des taxes TPS et TVQ.

Échanges et discussions suivent.

Pour la distribution du compost, le modèle « 60%-vente » et « 40%-utilisation pour les besoins de la municipalité et de ses citoyens » est retenu.

Madame Trudel informe les membres du conseil d'administration qu'un modèle de résolution sera acheminé à chacune des municipalités pour leur séance du mois d'août. Selon la stratégie de mise en marché du compost retenue pour les fins des prévisions budgétaires sur 20 ans, les volumes estimés seront précisés pour chacune des municipalités.

Volet 2 : Acquisition d'équipements de collecte de matières organiques

Une aide financière est disponible pour l'acquisition de contenants résidentiels de collecte des matières organiques. Une demande commune peut être déposée par l'une des entités participantes.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage Prévisions budgétaires sur 20 ans

22-130

Proposé par monsieur Michael Otis, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu de retenir le modèle « 60/40 » pour le dépôt de l'aide financière au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage, soit :

- 60% : mise en marché;
- 40% : remise à la municipalité pour des projets municipaux et distribution aux citoyens.

Étude géologique et hydrogéologique restreinte – Contrat de service

22-131

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la firme SNC Lavalin inc. au montant de 38 735 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude géotechnique et hydrogéologique restreinte ainsi qu'un relevé d'arpentage et l'installation de piézomètres, en vue de la conception des infrastructures du projet de compostage;
- **D'AUTORISER** madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

FORÊT

Inventaires forestiers – Offre de service

22-132

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'accepter l'offre de service du Groupe CAF, concernant la réalisation d'inventaires forestiers de suivi et d'avant-traitement sur le territoire de la forêt de proximité, au montant de 23 914,80 \$, taxes incluses.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Monsieur le préfet présente le rapport des faits saillants du rapport financier des territoires non organisés (TNO) Rivière-Ojima et Lac-Duparquet :

«Comme il se doit à cette période-ci de l'année, voici un rapport sur la situation financière des TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet, dit rapport portant sur :

- *Les états financiers de l'année 2021;*
- *Les orientations générales du budget 2022.*

LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2021

Les états financiers de l'année 2021 démontrent un excédent des revenus sur les dépenses :

	Budget 2021	Réalisations 2021
Revenus		
Taxes	21 800 \$	22 052 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 500 \$	2 606 \$
Transferts ¹	333 200 \$	406 515 \$
Imposition de droits	0 \$	736 \$

<i>Autres revenus d'intérêts</i>	8 000 \$	9 392 \$
<i>Autres revenus²</i>	410 000 \$	669 093 \$
	<u>775 500 \$</u>	<u>1 110 394 \$</u>
Charges		
<i>Administration générale</i>	45 900 \$	43 660 \$
<i>Sécurité publique</i>	13 800 \$	9 301 \$
<i>Transport</i>	83 400 \$	87 415 \$
<i>Hygiène du milieu</i>	17 000 \$	13 529 \$
<i>Aménagement, urbanisme et développement²</i>	417 100 \$	698 100 \$
<i>Loisirs et culture</i>	10 900 \$	14 730 \$
<i>Frais de financement</i>	100 \$	0 \$
	<u>588 200 \$</u>	<u>866 735 \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	187 300 \$	243 659 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Immobilisations		
<i>Amortissement</i>		26 805 \$
Affectations		
<i>Activités d'investissement¹</i>	(197 300 \$)	(257 850 \$)
<i>Excédent de fonctionnement affecté</i>	10 000 \$	10 000 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<u>0 \$</u>	<u>22 614 \$</u>

1. Les revenus de transferts et les activités d'investissement ont été plus élevés puisque davantage de travaux de voirie ont été réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).
2. L'écart entre le réel et le budget pour les autres revenus et les dépenses d'aménagement, d'urbanisme et de développement s'explique par des travaux d'aménagement forestiers.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2022

- *Gestion des TNO par la MRC d'Abitibi-Ouest;*
- *Respecter les contrats alloués et les engagements pris;*
- *Opérations forestières;*
- *Poursuite des travaux de la Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).*

Pour l'année 2022, les prévisions budgétaires totalisent un montant de 1 180 300 \$. »

Adoption du Rapport sur les faits saillants du Rapport financier 2021 pour les territoires non organisés

22-133

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ADOPTER** le Rapport des faits saillants du rapport financier 2021 et du rapport du vérificateur externe pour les territoires non organisés;
- **DE TRANSMETTRE** une copie à chacun des résidents du territoire non organisé Rivière-Ojima.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Internet haute vitesse

- ATTENDU QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à une première caractérisation de son territoire en 2018 afin d'identifier les foyers mal desservis ou non desservis;
- ATTENDU QU'** à la demande du gouvernement du Québec, la MRCAO a procédé à la mise à jour de sa caractérisation en novembre 2021;
- ATTENDU QUE** la MRCAO constate plusieurs erreurs concernant les mêmes foyers mal desservis qui avaient été identifiés en novembre 2021;
- ATTENDU QUE** 265 foyers n'ont toujours pas été identifiés dans le contrat avec Vidéotron;
- ATTENDU QUE** Vidéotron souhaite desservir certains foyers qui ne font pas partie du contrat signé avec le gouvernement du Québec en mars 2021;
- ATTENDU QUE** Vidéotron confirme que 17 foyers sont trop éloignés du réseau projeté et que les citoyens de ces 17 foyers sont abandonnés et risquent de demeurer orphelins;
- ATTENDU QU'** un document fourni par Vidéotron indique la prise en charge par Câblevision de 110 foyers, mais sans n'avoir aucune garantie que le branchement aura lieu;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a pris l'engagement de brancher tous les foyers mal desservis et non desservis d'ici le 30 septembre 2022;
- ATTENDU QUE** l'accès à Internet haute vitesse par un réseau de fibre offrant la vitesse de 50/10 est la priorité des élus de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- ATTENDU QUE** le Secrétariat à Internet haute vitesse propose de brancher les foyers mal desservis orphelins avec un réseau satellitaire;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest revendique depuis plusieurs années que l'ensemble des foyers de son territoire ait accès à un service Internet haute vitesse par fibre à la maison d'une vitesse de 50/10;

22-134

EN CONSÉQUENCE proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu:

- **D'EXIGER** que le gouvernement du Québec conclue une entente avec le télécommunicateur Vidéotron afin de brancher l'ensemble des 265 foyers dont les adresses figurent sur le document en pièce jointe.

Le document fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Dépôt du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Macamic –Report

CONSIDÉRANT que la Ville de Macamic doit déposer son rôle d'évaluation pour le triennal 2023-2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que la date de dépôt est fixée au 15 septembre par l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* ;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest, à titre d'organisme municipal responsable de l'évaluation, peut se prévaloir de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec* et que FQM – Évaluation foncière a adressé une demande en ce sens;

22-135

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu :

- **DE REPORTER** la date de dépôt du rôle triennal 2023-2024-2025 au 1^{er} novembre 2022, pour la Ville de Macamic;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest.

Terrain du site de boues de fosses septiques – Acquisition

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC) est gestionnaire du site de disposition / valorisation des boues de fosses septiques depuis 1990, lequel est localisé sur le lot numéro 5 049 051 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la MRC souhaite acquérir le lot hébergeant le site de boues de fosses septiques;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles à l'excédent de surplus affecté (90 000 \$) et au fonds d'administration (10 000 \$);

22-136

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** à l'achat du lot numéro 5 049 051, cadastre du Québec, au coût de 100 000 \$;

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Le tout plus amplement décrit dans un plan ci-annexé.

Déploiement des services de garde en milieu familial

ATTENDU QU' il est impératif, en Abitibi-Ouest, de diversifier les types de garde éducative afin que les parents puissent choisir un milieu éducatif où les valeurs véhiculées correspondent à celles qu'ils désirent pour leur enfant;

ATTENDU QUE l'Abitibi-Ouest se dote de mesures incitatives pour favoriser l'émergence de nouveaux lieux de service de garde en milieu familial sur son territoire;

ATTENDU QUE la totalité des mesures représente un investissement de 125 000 \$ sur 5 ans et qu'il convient d'en faire la promotion;

22-137

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par madame Rachel Alarie et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** un montant maximal de 25 000 \$ pour faire la promotion de l'entente sur une période de 3 ans;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Ville de La Sarre – Règlement 07-2022 – Certificat de conformité

22-138

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire pour le règlement intitulé « Règlement numéro 07-2022 modifiant le règlement de zonage de la Ville de La Sarre ».

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Carte des sentiers motoneige de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2023

22-139

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **DE RÉSERVER** un espace publicitaire dans la carte des sentiers motoneige de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2023;
- **DE PARTAGER** les frais avec les partenaires prévus;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat d'achat d'espace publicitaire.

Ville de La Sarre – Entente de déploiement de l’offre touristique 2022

22-140 Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d’autoriser monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l’Entente de déploiement de l’offre touristique avec la Ville de La Sarre, pour l’année 2022.

22-141 **Agence d’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue – Représentant**

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu de désigner monsieur Normand Lagrange, directeur général, à titre de représentant de la MRC d’Abitibi-Ouest au conseil d’administration de l’Agence d’attractivité de l’Abitibi-Témiscamingue.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n’est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

22-142 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 28 septembre 2022

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.